

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept avril deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/03/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Bernard DUMONT, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Sylvette CHADELAUD (délégation de vote à Jean-Pierre NEXON), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Jean-Pierre ESTRADE (délégation de vote à Catherine CELESTIN), Dominique GILLES (délégation de vote à Alain FAUCHER), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT), Michel PARVY (délégation de vote à Bernard DUMONT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-050 : BUDGET ANNEXE DE LA MUSIQUE – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu la délibération 2016-049 du 7 avril 2016 approuvant le Compte Administratif 2015 du budget annexe de la Musique

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	0,00
excédent d'investissement antérieur reporté	-3 128,07

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015

solde d'exécution de l'exercice	2 991,04
solde d'exécution cumulé	-137,03

RESTES A REALISER AU 31/12/2015

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015

rappel du solde d'exécution cumulé	-137,03
rappel du solde des restes à réaliser	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-137,03
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	137,03

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

BUDGET ANNEXE DE LA MUSIQUE - AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Date de transmission de l'acte : 25/04/2016

Date de réception de l'accusé de
réception : 25/04/2016

Numéro de l'acte : 2016-050 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160407-2016-050-DE

Date de décision : 07/04/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	137,03
résultat antérieur	0,00
TOTAL A AFFECTER	137,03

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
32 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2016)	137,03
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2016)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Résultat de fonctionnement à reporter au BP 2016 ligne 002	0,00
TOTAL	137,03

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 8 avril 2016

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 25.04.2016
Publié ou notifié
Le : 25.04.2016

Le Président,



Alain DARBON

